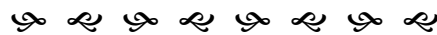


NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC

Les délibérations du conseil municipal du 27 mars 2025 sont consultables auprès du secrétariat, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.



Les délibérations portent sur les affaires suivantes :

- **Délibération n° 006/2025** : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative aux modalités de mise à disposition de moyens dans le cadre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) – **Approuvée**

Rapporteur : M. Jean Pezin

- **Délibération n° 007/2025** : Bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire communal en 2024 – **Approuvée**

Rapporteur : M. Modeste Bosque

- **Délibération n° 008/2025** : Demande d'aide en 2025 au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour l'acquisition de documents (création de fonds) pour la médiathèque – **Approuvée**

Rapporteur : M. Yannick Callarec

- **Délibération n° 009/2025** : Approbation de la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement par la ville d'un fonds de concours à la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » (PMM) relative aux travaux de pluvial réalisés dans la commune en 2024 conformément à la convention cadre de financement des investissements pluriannuels hydrauliques et pluviaux – **Approuvée**

Rapporteur : M. François Rallo

- **Délibération n° 010/2025** : Approbation de la convention financière pour le premier trimestre 2025 portant organisation des modalités de remboursement à la commune, par la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » (CU PMM), de la distribution du magazine trimestriel « L'Agglo » – **Approuvée**

Rapporteur : M. Cosme Dilmé

- **Délibération n° 011/2025** : Autorisation du Maire pour signer les deux lots de l'Appel d'Offres Ouvert (AOO) relatif à l'équipement en mobiliers de la médiathèque, à savoir, lot N°1 « Rayonnages » et lot N° 2 « Mobiliers de confort » – **Approuvée**
Rapporteur : M. Robert Tarda

- **Délibération n° 012/2025** : Intégration du groupement de commande dont le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart et de ses affluents (SMBVR) est coordonnateur-mandataire pour la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) – **Approuvée**
Rapporteur : M. Jean Pezin

- **Délibération n° 013/2025** : Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire – **Approuvée**
Rapporteur : M. Cosme Dilmé

- **Délibération n° 014/2025** : Tirage des jurés d'assises titulaires constituant la liste préparatoire pour l'année 2026 – **Approuvée**
Rapporteur : Mme Carole Carton